



DELIBERATION N° 23/048 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE À LA FERMETURE PROGRAMMÉE DE LA MATERNITÉ DE PORTIVECHJU

CHÌ APPROVA UNA MUZIONE RILATIVA À A CHJUSURA PRUGRAMMATA DI A MATERNITÀ DI PORTIVECHJU

SEANCE DU 31 MARS 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente et un mars, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 mars 2023, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS: Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Muriel FAGNI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Jean-Michel SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à Mme Juliette PONZEVERA

M. Jean-Baptiste ARENA à M. Paul-Félix BENEDETTI

Mme Serena BATTESTINI à Mme Véronique PIETRI

M. Jean BIANCUCCI à Mme Nadine NIVAGGIONI

M. Didier BICCHIERAY à M. Jean-Michel SAVELLI

Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI

Mme Angèle CHIAPPINI à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Anna Maria COLOMBANI à Mme Lisa FRANCISCI

Mme Christelle COMBETTE à M. Xavier LACOMBE

Mme Frédérique DENSARI à Mme Françoise CAMPANA

Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI

M. Petru Antone FILIPPI à M. Jean-Marc BORRI

M. Jean-Charles GIABICONI à M. Hervé VALDRIGHI

M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA

Mme Sandra MARCHETTI à M. Don Joseph LUCCIONI

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI

M. Jean-Paul PANZANI à Mme Véronique ARRIGHI

M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Louis POZZO DI BORGO M. Joseph SAVELLI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA M. Jean-Louis SEATELLI à M. Georges MELA Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Marie-Anne PIERI Mme Julia TIBERI à Mme Vanina LE BOMIN

ETAIENT ABSENTS: Mmes et MM.

Vannina CHIARELLI-LUZI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, François SORBA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- **VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie,
- VU la loi n° 2022-1089 du 30 juillet 2022 mettant fin aux régimes d'exception créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19,
- VU la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- **VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 73,
- **VU** la motion déposée par Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse et l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (60): Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine

NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER:

ADOPTE la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** la fermeture envisagée par l'Agence Régionale de Santé de la maternité de niveau 1 qui existe depuis des décennies à la Clinique de l'Ospedale, où plus de 230 enfants naissent chaque année,

CONSIDERANT que l'Extrême-Sud de l'île constitue le troisième bassin de population de la Corse et que la clinique de Portivechju est le cœur battant du territoire en termes d'organisation des soins et des urgences médicales,

CONSIDERANT que dans l'organisation du Schéma Sanitaire Territorial, la programmation de la fermeture de la maternité de Portivechju accentuera obligatoirement le désert médical de l'Extrême-Sud,

CONSIDERANT la volonté de l'ARS de fermer la maternité de Portivechju pour la réduire à un centre de périnatalité effectuant un suivi en amont et en aval de l'accouchement, qui devra lui impérativement se faire à Aiacciu ou Bastia,

CONSIDERANT les contraintes du territoire dues à sa spécificité d'île montagne (chrono-distances, moyens de transports), créant de facto un éloignement des hôpitaux d'Aiacciu et Bastia de plus de 2 heures 30,

CONSIDERANT que la programmation de cette fermeture accroît, de fait, le risque de saturation des maternités hospitalières d'Aiacciu et Bastia,

CONSIDERANT l'inévitable impact psychologique que produiront l'éloignement et la séparation des parturientes et leurs familles,

CONSIDERANT que la qualité du plateau technique actuel de la maternité, assure une prise en charge optimale de la mère et de l'enfant, avec des équipes complètes, sans recours à l'intérim et sans qu'aucun évènement indésirable grave n'ait été signalé,

CONSIDERANT que le Président de la République Emmanuel MACRON, lors de sa venue à Cuzzà le 4 avril 2019, a pris l'engagement au nom de l'Etat de financer la Clinique de l'Ospedale à hauteur de 3,5 Millions d'euros par an,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPRIME son soutien total à la population du territoire et à l'ensemble du personnel de la maternité de Portivechju.

DEMANDE le maintien de la maternité de Portivechju et la mobilisation des moyens – notamment via l'ARS – de nature à assurer son financement pérenne et son développement. »

ARTICLE 2:

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 31 mars 2023

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

Marie-Antoinette MAUPERTUIS